



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

Spécial 88^e Congrès



Retrouvez
tous les travaux du
88^e Congrès AMF
dès décembre 2005 dans
Maires de France.
Pour vous abonner, rendez-
vous sur le stand de
l'AME, hall 4

Mercredi 23 novembre 2005 ■ n° 2

Ouverture des travaux *Bravant la grève des trains, les maires ont répondu en force à l'appel de leur association pour faire de ce 88^e Congrès un succès. Ils ont interpellé l'État sur les finances locales, les services publics mais aussi sur la cohésion sociale.*

Maires-État : la confiance retrouvée ?

C'est devant un auditorium de 3 840 places complet, avec plusieurs centaines d'élus massés à la porte, que le 88^e Congrès s'est ouvert. Pourtant, la grève à la SNCF et les difficultés de circulation liées au chantier du tramway autour de la Porte de Versailles n'ont pas facilité l'arrivée des maires. Mais ces obstacles n'ont pas découragé des congressistes décidément très motivés, qui n'ont pas hésité à prendre leur voiture, l'avion, les cars affrétés par les associations départementales de maires ou même à recourir au covoiturage pour gagner la capitale. Au final, l'affluence a été exceptionnelle pour un premier jour de Congrès. Placé sous le signe des relations entre le maire et l'État, ce congrès prolonge la réflexion sur la décentralisation, thème du précédent. D'importantes questions sont posées par l'AMF à l'État, à commencer par l'autonomie financière des collectivités - de très nombreux maires ont applaudi à chaque fois que ce terme était évoqué. Les exigences sur la concertation préalable aux modifications des services publics en milieu rural restent plus que jamais posées. Mais les sujets liés à la cohésion sociale ont pris une place très importante au cours de cette première journée, après deux semaines de violences urbaines. Le loge-

ment, l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance, qui seront autant de thèmes abordés au cours du Congrès, mettent encore une fois en jeu la responsabilité du maire.

Les élus attendent de l'État « *qu'il facilite l'exercice de leur mandat, clarifie leurs responsabilités et leurs pouvoirs, garantisse leurs moyens humains et financiers* », a martelé Jacques Péliissard, avant d'appeler de ses vœux « *un dialogue constructif avec l'État fondé sur une confiance partagée* ». La suite du Congrès dira si ce vœu est exaucé. ■

JACQUELINE GOURAULT

première vice-présidente de l'AMF et présidente de la Mission intercommunalité

« **L**e fait intercommunal constitue un élément déterminant dans l'évolution de nombreux territoires », a introduit Jacqueline Gourault, première vice-présidente de l'AMF en charge de présenter le bilan de l'intercommunalité. Avec 2 525 EPCI regroupant 32 311 communes et 52 millions d'habitants, le phénomène intercommunal est « une réponse aux besoins de développement économique, d'aménagement du territoire et de services à la population », a poursuivi Jacqueline Gourault. Avant de saluer le travail accompli par la Mission intercommunalité. Un travail qui a « porté ses fruits », 1 300 EPCI adhérant aujourd'hui à l'AMF.

Intervention

JACQUES PÉLISSARD

« Pour des positions claires de l'État »

Avant d'interpeller Dominique de Villepin, Jacques Péliissard a tenu à dresser un bilan de la première année de son mandat. Un bilan qui tient en trois points, résumant l'engagement pris ici même il y a un an : une AMF toujours plus unie, plus réactive et plus combative. L'union, c'est la capacité à réunir tous les maires « *au-delà des clivages partisans* », à fédérer les associations spécifiques d'élus représentées au bureau et à

respecter « *un paritarisme rigoureux* ». La réactivité passe par le renforcement des liens avec les associations départementales, le renouvellement des outils d'information et de travail (site internet, magazine et lettre *Maires de France*), le renforcement de la présence de l'AMF à Bruxelles. Enfin, la combativité s'est exprimée dans la négociation avec le gouvernement, dans les amendements législatifs déposés par les parlementaires membres du bureau. →

→ L'AMF est donc prête à travailler « avec le gouvernement sur trois dossiers capitaux qui constituent autant de défis à relever », a ensuite déclaré Jacques Pélissard au Premier ministre. Premier défi : la cohésion sociale. Dans ce domaine, le rôle du maire est central mais « doit susciter une réflexion sur ses compétences, ses moyens d'actions. En d'autres termes, si l'État attend du maire qu'il recouse le tissu social, il faut lui donner du fil et des aiguilles ».

Deuxième défi : les finances locales. « Les collectivités n'ont pas vocation à être des variables d'ajustement des politiques fiscales de l'État », a martelé Jacques Pélissard sous les applaudissements de la salle. Refusant les retouches successives du système

fiscal, il estime que « l'heure est venue de changer le cadre d'ensemble des ressources de collectivités locales, de rénover les ressources fiscales, de repenser la distribution des dotations d'État pour accompagner cette nouvelle donne des recettes fiscales et mieux répondre au souci de péréquation ».

Troisième défi : l'amélioration des services publics. Résumant le rapport de la Conférence nationale sur les services publics en milieu rural (voir p. 3), il ajoute que « nous avons besoin pour cela d'un effort de solidarité nationale en termes de financements spécifiques au profit des services publics en zone rurale ». « Sur l'ensemble de ces points, monsieur le Premier ministre, nous attendons des positions claires de l'État », a-t-il conclu. ■

BERTRAND DELANOË

maire de Paris

Le maire de Paris a souhaité la bienvenue dans sa ville à tous les élus présents, avant de se lancer dans un discours offensif à l'attention du gouvernement. Il a notamment demandé à celui-ci « un parler clair, un respect des règles du jeu et de la parole donnée ».

Il a souligné le besoin de solidarité et de diversité qu'ont, selon lui, révélé les émeutes de ces dernières semaines. Il a demandé, dans ce domaine, que le gouvernement de Villepin aille « plus loin que le gouvernement Jospin », en instaurant, pour les élus qui, « égoïstement », ne respectent pas le quota de 20 % de logements sociaux, « des pénalités plus dissuasives ».

Bertrand Delanoë a également regretté que la ville de Paris construite à elle seule un tiers du logement social de l'Île-de-France, et demandé que l'État ne rechigne pas à vendre ses terrains. Il a conclu son intervention en redemandant à l'État « un partenariat loyal, transparent et constructif ».

Intervention

DOMINIQUE DE VILLEPIN

« *Reconnaissance* » envers les élus

Le Premier ministre a exprimé sa reconnaissance aux maires, salué leur « courage et leur abnégation ». Il a également annoncé des mesures, notamment en faveur des zones rurales.

Dominique de Villepin s'est réjoui d'être présent – en compagnie d'un aréopage de ministres – à « ce grand rassemblement républicain ». Adoptant un ton grave, le Premier ministre a longuement salué l'attitude des élus de terrain face aux récentes émeutes, qui ont « défendu l'ordre républicain auquel les Français sont si attachés ».

Le Premier ministre a dit vouloir « renforcer les prérogatives des maires dans plusieurs domaines ». Des moyens nouveaux seront dégagés en matière de vidéosurveillance, et Dominique de Villepin a souhaité que soient étendus « les pouvoirs des maires et de la police municipale ».

Par ailleurs, le Premier ministre a souligné le rôle des maires en matière d'emploi et de logement. Dans ce domaine, il s'est réjoui de ce qu'avec 400 000 mises en chantier en 2005 on atteigne des chiffres « inégalés depuis vingt-cinq ans ».

Dans le domaine sensible de la fiscalité locale, le Premier ministre a fait un certain nombre de déclarations d'intention, mais annoncé peu de décisions concrètes. Une « conférence des finances publiques » devrait

voir le jour. Concernant le plafonnement à 3,5 % de la taxe professionnelle, il a été annoncé que « l'année de référence ne sera pas 2004 mais 2005, dans la limite d'une augmentation de 4,5 % ». Sur la question du bouclier fiscal, le Premier ministre a assuré que « lorsque les seuls impôts d'État feront dépasser le seuil des 60%, l'État assumera la totalité de l'allègement ».

Enfin, concernant les territoires ruraux en difficulté, Dominique de Villepin a confirmé la création de « pôles d'excellence rurale ». 300 projets, financés à raison de 300 000 à 3 millions d'euros, seront retenus dans le but de « renforcer les synergies locales et dynamiser les territoires ». Le Premier ministre a également promis un plan de soutien aux services publics en zone rurale, et d'y favoriser le développement des technologies de l'information. ■

Rapport financier et rapport d'activité

Les finances de l'AMF sont saines. Mais ses dirigeants s'interrogent sur l'avenir des relations entre les maires et l'État.

Inquiétudes fiscales

Michel Charasse, trésorier général de l'AMF, a présenté un rapport financier pour l'exercice 2004 présentant, fait « totalement inhabituel », un excédent de 1,665 million d'euros. Il s'explique par « une reprise de provision sur l'impôt sur les sociétés ». Sur l'exercice 2004, les produits de l'AMF sont en augmentation, en raison de l'augmentation de la cotisation et du nombre d'adhérents à l'AMF. L'Association va réfléchir à un dé-

ménagement de son siège. « L'AMF jouit d'une adresse prestigieuse, quai d'Orsay, mais ses locaux sont mal adaptés à ses besoins ». Enfin, Michel Charasse a précisé que, au 31 octobre 2005, la trésorerie de l'AMF représentait quelque 11,70 millions d'euros. Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Le secrétaire général de l'AMF, André Laingnel, a ensuite présenté son rapport d'activité – très politique.

Rencontrant visiblement l'approbation d'une large partie de la salle, il a déclaré : « *Nous sommes prêts à répondre aux sollicitations de l'État, à condition d'une meilleure concertation, et que l'on nous en donne les moyens.* »

André Laignel s'est alarmé de la situation des banlieues, précisant que si « *une explosion suppose une poudrière et une étincelle,*

la poudrière, elle, est toujours là ». Concer-
nant le texte sur la prévention de la dé-
linquance, André Laignel a précisé sans
détours que, si ce texte consistait simple-
ment à « *transmettre aux maires les emmer-
dements, sans les moyens* », ce serait non.
Enfin, il a fait part des inquiétudes de
l'AMF en matière fiscale, dénonçant le
risque de la mise en place d'un système

de péréquation de la taxe professionnelle
qui serait « *une péréquation du pauvre vers
le riche* ».

Le rapport d'activité, ainsi que la modifi-
cation statutaire prévoyant la prolonga-
tion d'un an du mandat du président et
du bureau de l'AMF, pour se caler sur la
date des prochaines municipales, seront
mis au vote ce mercredi matin. ■

Services publics en milieu rural

Une charte va définir les méthodes d'une concertation globale portant sur l'ensemble des services publics et les nouveaux engagements des acteurs.

La concertation est en marche

« **N**ous nous plaignions du manque de concertation, du défaut d'information préalable concernant notamment la suppression des bureaux de poste. Il faut le dire, la situation a évolué depuis quelques mois dans un sens très favorable », déclare d'emblée Jean-Claude Frécon, président de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF. La convention entre l'AMF et La Poste, signée le 28 avril dernier, s'est concrétisée par une forte revalorisation de l'indemnité versée aux communes qui contribuent à la présence postale. « *Un travail d'écoute et de concertation pour mieux comprendre les besoins se poursuit* », indique Jean-Paul Bailly, président de La Poste, citant par exemple la distribution des bulletins municipaux qui pourra être dissociée de celle de la publicité. Il reste cependant des difficultés, quand les services offerts par une agence postale communale, par exemple les montants des dépôts, sont en recul par rapport à ceux qui étaient proposés antérieurement.

Comment généraliser la concertation ? La Conférence nationale des services publics en milieu rural, qui a rendu ses conclusions le 17 novembre, ouvre des perspectives. Son président, Paul Durieu, souligne qu'il s'agit d'une « *première* », rompant avec les « *approches sectorielles et désorganisées* ». « *Dans plus de vingt départements, j'ai pu écouter les maires, les conseillers généraux, les représentants de l'État et, parfois, les opérateurs et les collectifs de défense des services publics* », explique l'élu. Lors des réunions

organisées à l'échelle des cantons, François-Xavier Ceccaldi, préfet du Tarn, a relevé l'intérêt des élus pour une démarche transversale à l'ensemble des services publics, ce que confirme Claude Halbecq, président de l'Association des maires de la Manche : « *Il faut considérer à la fois le citoyen, le consommateur, l'usager et le client de ces services.* » Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, propose un partenariat avec les mairies qui sont pour les citoyens « *la porte d'entrée des services départementaux* », que ce soit pour le RMI, les allocations des personnes âgées ou handicapées.

Équité et financements

Si l'école et les services de santé constituent un socle indispensable à la survie de nos territoires, « *nous avons aussi besoin de services qui accompagnent notre développement* », ajoute Michel Vergnier, président de l'Association des maires de la Creuse. Plusieurs élus, de la salle, disent leurs difficultés et leur inquiétude, notamment pour l'avenir des contrats « *temps libre* » et « *petite enfance* ». C'est avec le sourire que Nicole Prud'homme, présidente de la CNAF, est en mesure d'annoncer qu'un déblocage budgétaire tout récent va lui permettre d'honorer le financement de ces contrats. Gérard Pelletier, président de l'Association des maires ruraux de France demande, lui, à ce que les aides de l'État se concentrent

sur les territoires « *qui en ont besoin* » afin de « *passer aux travaux pratiques* » en matière d'équité.

Plusieurs intervenants précisent qu'ils ne sont pas arc-boutés sur une position défensive. Encore faut-il, comme le dit Paul Durieu, « *que nous soient proposées des solutions sur mesure pour un service public de qualité. Ceci a un coût, mais il s'agit d'un investissement d'avenir* ». L'AMF a proposé à la Conférence nationale des services publics en milieu rural une charte qui, précise Jacques Pélissard, président de l'AMF, « *définit les outils d'une méthode pragmatique, décentralisée qui permettra le dialogue et la concertation* ». Christian Estrosi, ministre de l'Aménagement du territoire, a déclaré tout faire pour qu'elle puisse être signée dans les semaines à venir. ■

CHRISTIAN ESTROSI

ministre délégué
à l'Aménagement du territoire

« **J**e pense que chaque territoire doit se construire un projet global de bouquet de services, que ce projet regarde vers l'avenir, qu'il ne soit surtout pas un état des lieux destiné à régler le passif de l'exode rural [...]. Les services en milieu rural s'amélioreront d'autant plus que nos territoires ruraux se développeront. Pour cela, je veux mener deux actions essentielles :

- la première réside dans le décret réformant les zones de revitalisation rurale, publié au Journal officiel de ce matin. Ce décret élargit les anciennes zones. Elles concernent désormais 600 000 habitants supplémentaires. Ainsi va être relancée la mise en œuvre effective des dispositions de la loi relative au développement des territoires ruraux [...]
- le Premier ministre m'a demandé d'engager, à l'image des pôles de compétitivité, les pôles d'excellence ruraux qui vont permettre de labelliser, dès le premier semestre 2006, de nombreux projets créateurs d'emplois et d'activités. »

Atelier gens du voyage

Les débats ont surtout permis aux maires de témoigner des nombreuses difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain et de leur sentiment d'abandon.

Les maires en appellent toujours à l'État

« **O**n n'y arrive pas ! », ont déclaré en chœur les nombreux maires ayant pu s'exprimer hier lors de l'atelier consacré à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Frais de justice élevés en cas d'expulsion, problèmes dans le voisinage, manque de moyens financiers pour la réalisation des aires, absence du concours des forces de l'ordre... Les élus largement invités à témoigner par Pierre Hérisson, co-président de l'atelier, l'ont dit et répété : ils se sentent « seuls » pour faire face à l'accueil des gens du voyage et ont donc lancé une nouvelle fois un appel à l'aide auprès de l'État. Le lieutenant-colonel Philippe Guichard, de la direction générale de la gendarmerie nationale, a répondu le premier affirmant avoir « bien entendu ce cri du cœur, ce malaise ». Avant d'avancer des chiffres pour convaincre les maires présents que la loi

était « un outil » et tout particulièrement l'article 53 de la loi sur la sécurité intérieure de mars 2003. De 163 en 2003, le nombre de délits relevés sur la base de cet article en zone de gendarmerie serait ainsi passé à 234 pour les dix premiers mois de 2005. Le lieutenant-colonel Philippe Guichard a ensuite appelé les maires à mieux communiquer localement avec les services de la gendarmerie afin de « déceler l'arrivée des grands rassemblements » et de pallier ainsi les éventuels problèmes. Un message visiblement peu audible pour les maires venus avant tout témoigner des difficultés rencontrées.

L'importance de la gestion

Défendant le principe d'une gestion professionnelle et « 24 heures sur 24 » des aires d'accueil, Denis Klumpp, directeur de

l'AREAT (Association régionale d'études et d'actions auprès des Tsiganes) a alors insisté sur la nécessité d'établir « un règlement intérieur adapté et appliqué sans faille ». Constatant, tout en « le déplorant », que huit aires d'accueil sur dix étaient aujourd'hui dégradées, ce spécialiste a affirmé : « On arrive à ce que les Tsiganes respectent les règles même si on est obligés de les faire respecter de façon comminatoire. » Prenant la parole à son tour, l'ancien ministre Louis Besson, auteur de la loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, a alors rappelé que le dossier de l'accueil des gens du voyage était « mal résolu depuis des décennies » avant d'appeler les maires présents à prendre leurs responsabilités. « Quand il existe un problème, il est toujours plus facile de le confier à l'autre, mais on ne peut pas continuer à se passer ce dossier comme s'il s'agissait du mistigri », a-t-il déclaré, ajoutant qu'à l'heure de la décentralisation, les maires seraient mal venus de vouloir passer l'intégralité du dossier à l'État. « Il faut trouver des solutions coproduites par les communes et l'État », a-t-il conclu. ■

Atelier urbanisme Outre-mer

L'urbanisme et le foncier sont des questions stratégiques pour l'Outre-mer.

Maîtriser l'urbanisation

« **I**l faudrait construire 25 000 logements par an pendant douze ans pour résorber les carences », estime Jean-Pierre Roumillac, président de l'Association des maires de Guyane. À cause des risques naturels (cyclones, séismes...), certaines zones ne sont pas constructibles. Mais surtout, la pression démographique rend le foncier rare et cher, souligne Jean-Louis Lagourgue, président de l'Association des maires de La Réunion. L'immigration clandestine produit de l'habitat insalubre que le maire n'a pas toujours les moyens d'éradiquer. Dans la zone littorale dite « des cinquante pas géomé-

triques », Roger Nadeau, maire de Prêcheur (Martinique), relève « l'émergence de nombreux quartiers à la limite de la salubrité, avec environ 15 000 foyers. Toutes les communes littorales de la Martinique sont concernées ». En 2001, pour aider à l'aménagement de l'« habitat spontané », deux agences de soutien et de conseil ont été créées en Martinique et en Guadeloupe. Multiplication des dispositifs (SAR, PPR...), multiplicité des contraintes... Face à cette complexité, la Guyane s'est organisée en communauté de communes du Centre littoral (CCCL), qui élabore un SCOT. « L'intercommunalité est devenue une

nécessité », souligne Rodolphe Alexandre, président de la CCCL. Bernard Dujardin, représentant le ministère de l'Outre-mer, prend note de la nécessité de « résoudre le problème de l'immigration sauvage dans les DOM car il y a une interaction forte entre la démographie subie et la pression sur le foncier ». Il souligne l'importance de l'utilisation des énergies renouvelables dans les DOM et précise que l'État « soutiendra ces projets avec des mesures fiscales ». ■

N° SPÉCIAL 88^e CONGRÈS
DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Desforges -
Directeur adjoint de la publication : Gérard
Masson - Rédacteur en chef : Antoine Blouet
- Éditeur : Carine Collard - Rédaction : Maires de
France et départements AMF - Mise en page : Maires
de France.